



Ouverture mur porteur dans copropriété

Par **Marjolaine&Joachim**, le **21/05/2019** à **22:26**

Bonjour,

Nous envisageons l'achat d'un appartement dans lequel nous souhaiterions abattre ou du moins ouvrir un mur porteur.

Cela nécessite l'accord de la copropriété ,qui est composée de plusieurs bâtiments.

Deux questions :

Quelle majorité doit être obtenue pour ce genre de décision ?

Qui vote ? L'ensemble de la copropriété ? Uniquement les copropriétaires de l'immeuble où se situe l'appartement ?

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **21/05/2019** à **22:43**

Bonjour

Le vote se déroulera bien au niveau de la copro verticale (immeuble) .

Mais attention, une ouverture sans un mur porteur nécessite des formalités importantes.

Vous devez voir l'architecte qui a conçu l'immeuble et à défaut un autre, afin de pouvoir présenter un dossier technique convaincant avec plans, devis et note explicative au syndic, qui les joindra aux convocations

Commencer par en aviser le syndic qui vous aidea dans la marche à suivre.

<https://www.baticopro.com/guides/mur-porteur-en-copropriete-reglements-autorisations-travaux-gestion.html>

Par **Marjolaine&Joachim**, le **22/05/2019** à **07:19**

Merci beaucoup !